



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 21 JUIN 2013

Compte-rendu

Lors de l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire qui s'est réunie le vendredi 21 juin 2013 au Pavillon Gabriel, le nombre d'actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance était de :

- 798 à l'Assemblée générale ordinaire, détenant 75.172.712 actions (soit 81,82% des actions ayant le droit de vote) et représentant 75.172.712 droits de vote,
- 798 à l'Assemblée générale extraordinaire, détenant 75.172.621 actions (soit 81,82% des actions ayant le droit de vote) et représentant 75.172.621 droits de vote.

Toutes les résolutions soumises au vote des actionnaires ont été adoptées.

Les comptes annuels et consolidés de l'exercice 2012 ont été approuvés ainsi que l'affectation du résultat se traduisant par la distribution d'un dividende de 1,22 € par action. Compte tenu du versement d'un acompte sur dividende de 0,25 € par action le 15 octobre 2012, le solde du dividende, d'un montant de 0,97 € par action a été mis en paiement le 28 juin 2013 (date de détachement le 25 juin 2013). De même, l'Assemblée générale a approuvé chacune des trois conventions réglementées.

Elle a ratifié la nomination en qualité d'administrateur de Mesdames Elisabeth Cunin-Diéterlé et Marie-Christine Levet, ainsi que de Monsieur Eric Le Gentil. Elle a également renouvelé, pour une durée de trois ans, les mandats d'administrateurs de Mesdames Elisabeth Cunin-Diéterlé et Marie-Christine Levet, ainsi que de Messieurs Bernard Boulloc et Eric Le Gentil. Par ailleurs, elle a décidé de ne pas pourvoir aux deux postes d'administrateur laissés vacants.

L'Assemblée Générale a ratifié le transfert du siège social de la Société au 148 Rue de l'Université 75007 Paris et a décidé de fixer le montant annuel des jetons de présence alloués au Conseil d'administration à 305.000 €.

En outre, l'Assemblée générale a renouvelé l'autorisation conférée au Conseil d'administration à l'effet d'acquérir des actions de la Société.

Afin d'appliquer purement et simplement la disposition de la loi sur la limite d'âge des administrateurs, qui prévoit que le nombre d'administrateurs de plus de 70 ans ne peut excéder le tiers des membres du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale a décidé de modifier l'article 16-II des statuts en conséquence.

Puis elle a autorisé le Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à réduire le capital social par annulation d'actions détenues en propres dans la limite de 10% du capital existant.

Enfin, l'Assemblée générale a renouvelé, pour 26 mois, les différentes autorisations financières conférées au Conseil d'administration afin de permettre à la société de faire appel, le cas échéant, au marché pour la poursuite de sa stratégie de développement et l'amélioration de sa structure financière. Ainsi l'Assemblée a :

- délégué au Conseil d'administration, la compétence de décider l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, des actions ou valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou à des titres de créances ;

- délégué au Conseil d'administration, la compétence de décider l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, des actions ou valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou à des titres de créances, dans le cadre d'offres au public ;
- délégué au Conseil d'administration, la compétence de décider l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, des actions ou valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou à des titres de créances, dans le cadre d'une offre visée à l'article L.411-2, II du Code Monétaire et financier ;
- autorisé le Conseil d'administration, dans le cadre des émissions réalisées sans droit préférentiel de souscription, dans la limite de 10% du capital social par an, de fixer le prix d'émission sur la base de la moyenne pondérée du cours de l'action au cours des dix dernières séances de Bourse précédant sa fixation, éventuellement diminué d'une décote maximale de 5% ;
- autorisé le Conseil d'administration à augmenter le montant de l'émission initiale dans le cadre d'augmentations de capital réalisées, avec ou sans droit préférentiel de souscription;
- délégué au Conseil d'administration la compétence d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise ;
- délégué au Conseil d'administration la compétence d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital en cas d'offre publique mise en œuvre par Mercialis sur les titres d'une autre société cotée avec suppression du droit préférentiel de souscription ;
- délégué au Conseil d'administration les pouvoirs d'émettre, dans la limite de 10% du capital de la Société, des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- a limité le montant global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, immédiatement et/ou à terme, en vertu des délégations susvisées à 45 millions d'euros et celui des émissions de titres de créance qui pourraient être réalisées, immédiatement et/ou à terme, sur la base de ces délégations à 200 millions d'euros ou sa contre-valeur en devises ou en unités monétaires composites ;
- a autorisé le Conseil d'administration à consentir, d'une part, des options d'achat d'actions de la société et, d'autre part, des options de souscription d'actions au bénéfice des membres du personnel et des mandataires sociaux de la Société ou des sociétés qui lui sont liées. Le nombre total d'options d'achat d'actions et le nombre total d'options de souscription d'actions pouvant être consenties ne pourraient être supérieur à 2% du nombre total des actions représentant le capital social de la société au jour de l'assemblée générale;
- a autorisé le Conseil d'administration à attribuer gratuitement des actions ordinaires de la Société au bénéfice des membres du personnel et des mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées. Le nombre total d'actions pouvant être attribué ne pourrait être supérieur à 1% du nombre total des actions représentant le capital social de la Société au jour de l'assemblée générale;
- délégué au Conseil d'administration la compétence de décider et réaliser une augmentation de capital dont la souscription serait réservée aux salariés dans le cadre des dispositions de l'article L.3332-19 du Code du travail.

.

Résultat des votes

- Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire**

*NS : non significatif.

Résolutions	Objet	Pour		Contre		Abstention	
		%	Nombre de voix	%	Nombre de voix	%	Nombre de voix
n° 1	Approbation des comptes sociaux	99,99%	75 168 672	0,01%	4 040	0,00%	0
n° 2	Approbation des comptes consolidés	99,99%	75 168 672	0,01%	4 040	0,00%	0
n° 3	Affectation du résultat et fixation du dividende	100%	75 172 712	0,00%	0	0,00%	0
n° 4	Convention réglementée : Mandat de vente exclusif confié à la société IGC Services	99,14%	74 525 528	0,86%	647 082	0,00%	0
n° 5	Convention réglementée : Convention de partenariat conclue avec Casino, Guichard-Perrachon	99,91%	75 075 616	0,09%	70 006	0,00%	0
n° 6	Convention réglementée : Convention d'avance en compte courant conclue avec Casino, Guichard-Perrachon	100%	75 145 616	NS*	6	0,00%	0
n° 7	Ratification de la nomination de Mme Elisabeth Cunin-Diéterlé en qualité d'administrateur	99,97%	75 153 685	0,03%	19 027	0,00%	0
n° 8	Ratification de la nomination de M.Eric Le Gentil en qualité d'administrateur	99,24%	74 602 431	0,76%	570 281	0,00%	0
n° 9	Ratification de la nomination de Mme Marie-Christine Levet en qualité d'administrateur	99,98%	75 155 339	0,02%	17 373	0,00%	0
n° 10	Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Bernard Bouloc	99,96%	75 140 176	0,04%	32 536	0,00%	0
n° 11	Renouvellement du mandat d'administrateur de Mme Elisabeth Cunin-Diéterlé	99,96%	75 143 550	0,04%	29 162	0,00%*	0
n° 12	Renouvellement du mandat d'administrateur de M.Eric Le Gentil	99,24%	74 602 305	0,76%	570 407	0,00%	0
n° 13	Renouvellement du mandat d'administrateur de Mme Marie-Christine Levet	99,98%	75 155 304	0,02%	17 408	0,00%	0
n° 14	Vacance d'un poste d'administrateur (M.Jacques Ehrmann)	100%	75 172 631	NS*	81	0,00%	0
n° 15	Vacance d'un poste d'administrateur (M.Eric Sasson)	100%	75 172 631	NS*	81	0,00%	0
n° 16	Ratification du transfert du siège social	100%	75 172 681	NS*	31	0,00%	0
n° 17	Montant des jetons de présence alloués au Conseil d'administration	99,87%	75 073 836	0,13%	98 876	0,00%	0
n° 18	Autorisation d'achat par la Société de ses propres actions	74,71%	56 163 396	25,29%	19 009 316	0,00%	0

- Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire**

Résolutions	Objet	Pour		Contre		Abstention	
		%	Nombre de voix	%	Nombre de voix	%	Nombre de voix
n° 19	Modification de l'article 16-II des statuts concernant la limite d'âge des administrateurs	99,26%	74 615 776	0,74%	556 845	0,00%	0
n° 20	Autorisation de réduire le capital social par annulation d'actions détenues en propres	99,59%	74 867 835	0,41%	304 786	0,00%	0
n° 21	Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou à des titres de créances, avec maintien du droit préférentiel de souscription	99,91%	75 107 906	0,09%	64 715	0,00%	0
n° 22	Délégation de compétence conférée au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou à des titres de créances avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'offres au public	94,81%	71 268 884	5,19%	3 903 737	0,00%	0
n° 23	Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou à des titres de créances, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'une offre visée à l'article L.411-2, II du Code monétaire et financier.	69,70%	52 398 546	30,30%	22 773 942	NS*	133
n° 24	Autorisation conférée au Conseil d'administration à l'effet de fixer le prix des émissions réalisées sans droit préférentiel de souscription selon les modalités déterminées par l'Assemblée générale, en vertu de l'article L.225-136 du Code de commerce	71,73%	53 918 792	28,27%	21 253 829	0,00%	0
n° 25	Autorisation conférée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le montant de l'émission initiale dans le cadre d'augmentations de capital réalisées avec ou sans droit préférentiel de souscription	74,36%	55 900 568	25,64%	19 272 053	0,00%	0

Résolutions	Objet	Pour		Contre		Abstention	
		%	Nombre de voix	%	Nombre de voix	%	Nombre de voix
n° 26	Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise	100%	75 172 277	NS*	344	0,00%	0
n° 27	Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital en cas d'offre publique mise en œuvre par Mercialis sur les titres d'une autre société cotée avec suppression du droit préférentiel de souscription	93,33%	70 161 739	6,67%	5 010 882	0,00%	0
n° 28	Délégation de pouvoirs conférée au Conseil d'administration, dans la limite de 10% du capital de la Société, à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	72,85%	54 764 341	27,15%	20 408 280	0,00%	0
n° 29	Limitation globale des autorisations financières conférées au Conseil d'administration.	99,37%	74 699 857	0,63%	472 764	0,00%	0
n° 30	Autorisations de consentir des options d'achat d'actions au bénéfice des membres du personnel et des mandataires sociaux de la Société ou des sociétés qui lui sont liées	71,12%	53 461 577	28,88%	21 711 044	0,00%	0
n° 31	Autorisations de consentir des options de souscription d'actions au bénéfice des membres du personnel et des mandataires sociaux de la Société ou des sociétés qui lui sont liées	70,56%	53 040 331	29,43%	22 122 190	0,01%	10 100
n° 32	Autorisation conférée au Conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions ordinaires de la Société au bénéfice des membres du personnel et des mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées	70,57%	53 047 347	29,42%	22 115 174	0,01%	10 100
n° 33	Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital ou de céder des actions auto-détenues au profit des salariés	99,29%	74 641 072	0,70%	521 449	0,01%	10 100
n° 34	Pouvoirs pour formalités	100 %	75 172 621	0,00%	0	0,00%	0
